

M. MONDON donne lecture du rapport :

Messieurs,

Par sa transmission N°1464/1546-PC en date du 25 Juin dernier, M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées m'a adressé un avant-projet concernant des travaux de réfection de chaussées, trottoirs et caniveaux dans la traversée de Saint-Denis, rue du Maréchal Leclerc dans sa partie comprise entre la rue Charles Gounod et le Pont du Buter.

La dépense correspondante s'élève à 15.000.000, de Fr. CFA.

La Commune ne pouvant effectuer ce travail sur ses propres ressources, je vous demande, Messieurs, de dire si vous acceptez d'affecter à ces travaux la subvention de 6.300.000, Fr. qui vient d'être allouée à la Commune pour des travaux de réfection de rues. Le reste de la dépense pourrait être payé au moyen de l'emprunt de 6.300.000, Fr. CFA. que la Commune se propose de contracter en raison de cette subvention auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE pour des travaux de réfection de rues, la différence soit 2.400.000, Frs. étant inscrite au Budget 1965 sur nos fonds propres.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

**Le Maire :** La question qui se pose maintenant est de dire à quels travaux affecter dans le plus bref délai ces 15.000.000, de francs CFA. Après étude, M. AFFRE fait une proposition concernant la réfection de la rue du Maréchal Leclerc dans sa partie comprise entre la rue Charles Gounod et le Pont du Buter. Je souhaite que le Conseil prenne connaissance de cette proposition. Je demande donc à notre Collègue MONDON de bien vouloir donner lecture du rapport établi par M. AFFRE, notre Ingénieur-Conseil.

Adopté à l'unanimité.

M. MONDON donne lecture du rapport :

*Approuvé  
St Denis le 6 Juin 1965  
P/le Préfet,  
Le Secrétaire général  
Signé: J. Clucloud*

- " DEPARTEMENT DE LA REUNION
- " SERVICE DES PONTS & CHAUSSÉES
- " Arrondissement de l'Est
- " Section Rues

TRAVERSEE DE SAINT-DENIS  
PAR LA RUE DU MARÉCHAL LECLERC

R A P P O R T

La première tranche de travaux d'assainissement de Saint-Denis comporte la construction de collecteurs sous chaussée ou sous trottoirs, dans la rue du Maréchal Leclerc, partie comprise entre la rue Charles Gounod et le Pont du Buter.

Après achèvement de ces travaux, et à l'occasion de la remise en état de cette section de voie urbaine, la Commune de Saint-Denis envisage la construction de trottoirs et caniveaux bordant une nouvelle chaussée de 9m,50 de largeur.

"	- Le montant des travaux relatifs à l'exécution du projet	
"	s'élève à.....	12.407.500, Fr CFA
"	- auxquels il faut ajouter pour imprévus, démolitions,	
"	surveillance, etc... 20 %.....	2.491.500. "
"	<b>Total.....</b>	<b>14.899.000. "</b>
"	arrondis à .....	15.000.000. "
"	pour une longueur totale de 1.290 m. linéaires. soit : 11,6 mil-	

" Il y aurait intérêt à ce que l'adjudication ait lieu sur offres de  
" prix et non pas sur rabais.

" Ainsi, l'appel à la concurrence se manifesterait de manière plus effi-  
" cace et les prix élémentaires offerts par chaque concurrent donneraient lieu à  
" d'intéressantes comparaisons. "

" St-Denis, le 6 Juin 1964  
" L'Assistant Technique T.P.E.  
" chargé de la Section Etudes :  
" Signé: A. RAYE. "

M. REYDELLET souhaite pour sa part que les rues St-Philippe, Nicole de la Serve, la  
rue du Pont-Neuf, La Rue Militaire (dont la réfection a été demandée à plusieurs re-  
prises), la rue Ste-Anne - du côté de l'Immaculée - le Boulevard de la Source (qui  
est également réclamé depuis de nombreuses années) le Bd. Dorot, soient réparés en  
priorité, de même que les rues du Bois-de-Nêfles, la ruelle Routier, la rue Liencourt,  
et la ruelle Floricourt.

M. REYDELLET estime par ailleurs que la rue du Maréchal Leclerc en l'état  
actuel peut attendre encore quelque temps. En plus, un sens unique existe dans cette  
ce qui facilite la circulation. La réfection de la rue du Maréchal Leclerc pourrait  
être envisagée par la suite, dès que les finances communales le permettront.

M. AUBER, CAJET, EVAN et PARIS approuvent en ce qui les concernent les propositions  
contenues dans le rapport des Ponts et Chaussées.

Après débats, le Maire met aux voix :

- 1°) Les propositions faites par M. REYDELLET ;
- 2°) le rapport présenté par Les Ponts et Chaussées ;

Les propositions de M. REYDELLET sont approuvées par M.M. REYDELLET -  
EVAN - CELESTIN - ATECTAM - FONTAINE Jean-Pierre - FERRIERE.

Le rapport des Ponts et Chaussées est approuvé par M.M. CAJET - BOYER -  
PARIS - AFFEJEE - FORT - AUBER - RAMASSAMY - APPAVOU - THUONG-HEDE - GALLARD - ROBERT  
Maurice - et LEVENEUR.

La solution proposée dans ce rapport c'est-à-dire la réfection des  
chaussées, trottoirs et caniveaux de la rue du Maréchal Leclerc, entre la rue Charles  
Goume et la Pont du Buter est donc adoptée à la majorité des voix.

X

X X

M. BOYER ayant remis la question sur la réfection de la rue du Maréchal Leclerc depuis  
le pont du Buter jusqu'à Ste-Clotilde, le Maire répond à nouveau qu'il s'agit là d'une  
route départementale, qu'un projet d'aménagement de cette route est actuellement à  
l'étude devant le Conseil Général, que ces travaux seront compris dans le projet fi-  
nancé par la FIDOM et qu'ils seront probablement réalisés vers 1965...

X